



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 19 JANVIER 2017

Délibération certifiée exécutoire
Reçue par le représentant de l'Etat le / Affichée le
24 janvier 2017 / 25 janvier 2017
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services
Alain BENEDETTI

Date de convocation et d'affichage : 13 janvier 2017

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19 H 30.

Étaient présents :

Mmes AMILHAU Marie-Pierre, BAZIN-MALGRAS Valérie, BERTAIL Sibylle, BETTINGER Sylvianne, BOUCHOT Chantal, CODAZZI Colombe, COLFORT Jacqueline, DUCHENE Annie, FEVRE Dolly, Odile FINET, FRAENKEL-LOCHARD Stéphanie, GARIGLIO Elisabeth, GRANDPIERRE Elisabeth, GREMILLET Annie, HELIOT COURONNE Isabelle, LE CORRE Marie-Pierre, LEDOUBLE Catherine, LEMELLE Flavienne, LEROY Marie-Thérèse, LEYMBERGER Brigitte, MARIE Sylvie, MICHEL Sophie, OUADAH Karima, PATELLI Lise, PAUTRAS Marie-Françoise, PETIT Sandrine, PHILIPPON Elisabeth, PORTIER-GUERIN Françoise, RABAT ARTAUX Nadia, RICHARD Sophie, ROBERT Isabelle, ROTA Colette, ROTH Michèle, ROUSSELOT Nicole, ROUVRE Annie, SAUBLET SAINT MARS Véronique, SEBBARI Samira, SIMON Véronique, THOMAS Christine, ZAJAC Anna

MM. ABEL Jean-Pierre, ARBONA Philippe, ARNAUD Jean-Jacques, BALLAND Alain, BAROIN François, BAUDOUX Bruno, BEAUSSIER Jean-Marie, BERTHOLLE Jean-Paul, BILLET André, BLANCHARD Dominique, BLASCO Thierry, BLASSON Christian, BOISSEAU Dominique, BRANLE Christian, BRET Marc, CASTEX Jean-Marie, CHAMPAGNE Anicet, CHAPLOT Roland, CHEVALIER Bertrand, COTEL Philippe, COURTOIS Jean-Christophe, DE VILLEMEREUIL Gérard, DEHAUT Francis, DELAITRE Guy, DEMOISSON Daniel, DENIS Valéry, DEON Philippe, DRAGON Jean-Luc, DUQUESNOY Olivier, FARINE Bruno, FAURE Gilbert, FRAPIN David, GABRIEL Martin, GACHOWSKI Jacques, GAILLARD Paul, GANTELET Bruno, GATOULLAT Marcel, GAURIER Claude, GERARD Fabien, GIRARD Marc, GIRARDIN Olivier, GONVALVES José, GRIENENBERGER Daniel, HANDEL William, HONORE Nicolas, HUBINOIS Alain, HUMBERT Christophe, LANDREAT Pascal, LECLERC Jean-Claude, LEIX Jean-François, LEPRINCE Didier, MANDELLI François, MARTINOT Bruno, MEIRHAEGHE Jean-François, MOCQUERY Bernard, MOCQUERY Philippe, MOCQUERY Régis, MONTAGNE Jean-Jacques, MOSER Alain, MOUILLEFARINE Jean-Claude, PARIGAUX Jean-Louis, PEUCHERET Alain, POTTIER Denis, RAGUIN Jacky, RESLINSKI Jean-François, RICHARD Olivier, RIGAUD Jacques, ROBLET Bernard, ROYERE Raynald, RUDENT Michel, SAINTON Michel, SAUNOIS Serge, SCHMITT Philippe, SEBEYRAN Marc, SPILMANN Marcel, SUBTIL Bruno, THIBAUT Christian, TRIBOT Philippe, TRUELLE Hubert, VAN de ROSTYNE Alain, VETTER Claude, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel

Sont excusés et ont donné pouvoir : Jean-Marie BAILLY à Marc BRET, Yves REHN à Jacques RIGAUD, Dimitri SYDOR à Olivier GIRARDIN

Absent : Gérard MENUET

Excusés : Marie GRAFTEAUX PAILLARD, Marie-France JOLLIOT, Jérémy ZWALD

Représentés : Pascal DESROUSSEAUX par Nicole BARD, David GARNERIN par Isabelle COLLIN, Jean-Marie KISSERLI par Jean-Michel NIGOND, Michelle MALARMEY par Jacky MARMILLON, Sandrine URBAIN par Jean-Claude ISSELIN, Robert VAN DE WALLE par Philippe DESBUQUOIS,

Le Conseil Communautaire a choisi comme secrétaire de séance Stéphanie FRAENKEL-LOCHART

DELIBERATION N°10	Conseil de surveillance de l'Hôpital de Troyes – Désignation des représentants de Troyes Champagne Métropole
RAPPORTEUR	Colette ROTA

Nombre de membres : 136		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
129	129	129			3

A l'unanimité, le rapport est adopté.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 JANVIER 2017

**CONSEIL DE SURVEILLANCE DE L'HOPITAL DE TROYES
DESIGNATION DES REPRESENTANTS****Exposé :**

La loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, prévoit que les conseils d'administration des établissements publics de santé soient remplacés par des conseils de surveillance, avec des missions, une composition et un mode de fonctionnement profondément renouvelés.

Le décret n°2010-361 du 8 avril 2010 précise les modalités de désignation et de fonctionnement des nouveaux conseils de surveillance. Le nombre des membres est fixé à 9 pour les établissements de ressort communal et à 15 pour les autres établissements. Toutefois l'Agence Régionale de Santé peut fixer ce nombre à 15 pour les établissements de ressort communal si ceux-ci disposent d'établissements exerçant une activité de soins sur le territoire de plusieurs communes ou si la somme des produits qui leur sont versés annuellement par l'assurance maladie est supérieure ou égale à 50 millions d'euros. Tel est le cas du centre hospitalier de Troyes.

Les collectivités territoriales disposent alors de 5 sièges :

- le maire de la commune siège de l'établissement principal ou le représentant qu'il désigne et un autre représentant de la commune
- deux représentants d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont le siège de l'établissement est membre
- le président du conseil départemental ou le représentant qu'il désigne

Décision :

Au bénéfice de ces informations, je vous propose :

- **DE DESIGNER**
.....
comme représentants de Troyes Champagne Métropole au Conseil de Surveillance du centre hospitalier de Troyes,
- **D'AUTORISER Monsieur le président ou son représentant à signer tout document relatif à cette désignation.**

Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier de Troyes

	Nom	Prénom	Qualité
1	BALLAND	Alain	Représentant au conseil de surveillance
2	GIRARDIN	Olivier	Représentant au conseil de surveillance